



Commune de
St-Sulpice

Rue du Centre 60 - Case Postale
1025 St-Sulpice - Tél. 021 694 33 62
habitant@st-sulpice.ch - www.st-sulpice.ch

OFFICE DE LA POPULATION ET RECEPTION

Attestation du logeur, titulaire du bail à loyer ou propriétaire
ne concerne pas les adresses postales mais l'hébergement effectif

En vertu de l'article 24 de la loi sur le contrôle des habitants du 9 mai 1983, celui qui fait une déclaration incomplète ou inexacte ou contrevient de toute autre manière aux prescriptions de la dite loi, est passible d'une amende de vingt à deux mille francs.

Identité du logeur

Madame Monsieur

Prénoms et Noms : _____

Adresse du logeur : _____

NPA et localité : _____

N° de téléphone : _____ Courriel : _____

**atteste que la (les) personne(s) mentionnée(s) ci-après réside(nt) de manière effective dans le
logement ci-dessous :**

Personne(s) hébergée(s)

Nom et prénom	Né(e) le	A emménagé le	N° de téléphone	Courriel

Adresse du logement occupé par le(s) sous-locataire(s)

Rue et n° : _____

NPA et localité : _____

Etage : _____ Nombre de pièces : _____ si connu, n° EWID : _____

L'hébergement est-il gratuit ou, au contraire, payant ?

Date : _____ *Signature du logeur ou des conjoints : _____

*Si le bail à loyer est au nom des époux/partenaires, la signature des deux personnes est requise.

*Annexes à présenter : copie du bail à loyer et pièce d'identité du logeur.